

Appel à candidatures  
Résidence d'artiste



## Objet

La Commune nouvelle de Dinan lance un appel à candidature en vue d'une résidence en 2022, sur le site de l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon.

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine sans limite d'âge et de nationalité.

## Présentation de l'Abbaye

### *Le lieu*

L'Abbaye Saint-Magloire de Léhon est un lieu patrimonial implanté dans les Côtes-d'Armor (à 55 km de Rennes, 35 km de Saint-Malo et 3h10 en train depuis Paris). Elle est un atout majeur du patrimoine culturel de la Commune nouvelle de Dinan. Edifiée dans une boucle de la Rance, l'ancienne Abbaye bénédictine impressionne par son état de préservation remarquable. Chaque année, d'avril à octobre, une programmation culturelle variée, dynamique et contemporaine alliant expositions, concerts et rencontres, y est proposée.





## Le projet

Le Service Culture de la commune nouvelle de Dinan-Léhon souhaite accueillir une résidence de création accompagnée d'une diffusion et d'actions culturelles sur le thème : « **Vivant[s] !** ».

### 1- La Création artistique

L'artiste produira des œuvres qui feront l'objet d'une exposition dans la salle Noël Mars de l'Abbaye.

Afin d'ancrer le travail sur le territoire, l'exposition résultant de la résidence s'appuyera sur les collections Sciences Naturelles du Musée de Dinan, en intégrant une ou plusieurs pièces parmi les propositions ci-dessous :



Vertèbre de grand cétacé



Corail blanc



Coquille d'huître géante



Dent de mammoth



Mâchoire de requin



Conque marine

A ces œuvres nouvellement créées, pourront s'ajouter des œuvres existantes venant former une exposition sur la thématique donnée.



## 2- L'exposition



Comme évoqué plus haut, l'Abbaye est un lieu patrimonial majeur du territoire, visité par près de 20 000 visiteurs pendant la saison estivale.

Son architecture et sa situation privilégiée en bords de Rance invitent le public à découvrir son histoire et ses jardins dans lesquels, des œuvres d'art trouvent également leur place pendant la saison.

Deux médiateurs y accueillent les visiteurs tous les jours de juillet à septembre.

## 3- Les actions culturelles

L'Abbaye est un lieu qui favorise la rencontre avec les publics, les artistes accueillis se situeront donc dans une démarche d'ouverture aux publics.

L'artiste fera des propositions artistiques et culturelles destinées à divers publics qui seront conçues et réalisées en relation avec les agents du Service Culture.

Il s'agira de montrer des étapes de travail à travers deux rencontres de groupe pendant la résidence au mois de mai et juin.

L'artiste proposera également des ateliers de pratique artistique aux publics. Le volume d'heures sera à déterminer avec le Service Culture, il n'excèdera pas 15 heures sur l'ensemble du temps de résidence et d'exposition, entre avril et fin septembre.

## Conditions d'accueil

- La résidence se déroulera sur une période de trois mois : **du 6 avril au 30 juin 2022**. L'artiste sera accueilli en résidence et mettra en place son travail de création. Il, elle sera logé à la Vignette, maisonnette sise 105 rue du Quai (Dinan, le port). L'artiste devra avoir son propre matériel nécessaire au travail, le lieu de résidence ne dispose d'aucun matériel technique.





- Le travail de création sera exposé **du 30 juin au 30 septembre 2022** à l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon, au 1<sup>er</sup> étage, dans la salle Noël Mars, pièce de 88m<sup>2</sup>.  
L'installation aurait lieu au plus tôt à partir du 6 juin et jusqu'au 30 juin, en collaboration avec le Service Culture de la Ville de Dinan.  
Le démontage serait prévu à partir du 30 septembre au soir.
- La présence de l'artiste est requise pour le vernissage de l'exposition **le jeudi 30 juin 2022** (date à confirmer).
- L'artiste élabore également, en collaboration avec le Service Culture, un programme d'actions culturelles. Ces actions pourront prendre des formes diverses.
- Une bourse de 6 000 € pour l'artiste désigné par le jury, répartie comme suit :
  - 4500 € de rémunération artistique, découpée comme suit :
    - 1500 € réalisation des nouvelles œuvres
    - 2500 € cession des droits d'auteur de l'exposition des nouvelles et œuvres préexistantes
    - 500 € montage d'exposition
  - Jusqu'à 1500 € pour les frais de production - *remboursés sur factures* -
- Rémunération : 30€ net/heure pour rencontres | 54 € net/heure pour ateliers
- Les frais d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Dinan. (logement de 50 m<sup>2</sup> environ meublé comprenant : une cuisine, un salon et une salle d'eau au rez-de-chaussée ; une chambre, un petit séjour et une salle d'eau à l'étage).
- Les frais de repas ne sont pas pris en charge.
- Les frais de déplacement de l'artiste dans le cadre de la résidence ou de l'exposition ainsi que les frais de transport des œuvres préexistantes jusqu'au lieu d'exposition et retour seront pris en charge à hauteur de 400 € maximum. (Remboursement sur facture : Titre SNCF (2<sup>nde</sup> classe), frais d'essence, péage).
- Communication : les frais de communication (affiche, publications, mailing etc) sont pris en charge par la Ville de Dinan. Le plan de communication prendra en compte également le réseau professionnel afin de soutenir l'artiste dans sa pratique professionnelle.
- La présence de l'artiste est requise minimum 3 jours par semaine sur toute la durée de la résidence. Un calendrier sera fixé conjointement dans la convention de résidence. L'artiste pourra accueillir ponctuellement sa famille afin de faciliter son organisation, dans la limite des capacités d'accueil du lieu d'hébergement La Vignette.
- Un agent municipal sera référent de l'artiste pour l'accompagner lors de la résidence et l'exposition ensuite.



## Propriétés des œuvres

L'artiste demeure propriétaire des œuvres produites durant la résidence. L'artiste donnera droits de représentation et de reproduction à la Ville de Dinan pour une édition d'un livret ou de tout autre objet permettant de conserver une trace du travail effectué sur le territoire. L'artiste cèdera ses droits d'auteur à la Ville de Dinan dans le cadre de l'exposition. A l'issue de celle-ci, l'artiste récupèrera ses œuvres.

## Modalités de candidatures

### *Conditions de participation*

La résidence est ouverte à un ou une artiste dont le travail artistique s'inscrit dans les arts visuels, quelque(s) soi(en)t le ou les médiums pratiqués. Il ou elle doit être inscrit dans un réseau professionnel. Le travail artistique doit être son activité principale.

En raison des caractéristiques de la résidence, une pratique ou un goût particulier pour la transmission ou la médiation sont souhaités.

### *Jury*

Un jury organisé début février 2022 désignera l'artiste retenu. La décision sera rendue mi-février 2022. Ce jury est composé de :

- L'Adjointe à la Culture
- Deux Membres de la Commission Culture
- Le Responsable des Musées de Dinan
- Les deux Représentantes du Service Culture
- Le Conseiller Arts Visuels à la DRAC
- Le Directeur du FRAC Bretagne

Appel à candidatures  
Résidence d'artiste



*Critères d'éligibilité*

- L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale, avoir un numéro de Siret et une identification à l'URSSAF du Limousin
- L'artiste devra être domicilié en France
- L'artiste sera sélectionné notamment en fonction de son expérience dans le travail auprès du public et sa capacité à concevoir des propositions culturelles à l'attention de différents publics
- Pertinence du projet au regard de la thématique
- Faisabilité du projet
- Disponibilité pour le temps de résidence organisé d'avril à juin 2022

*Le dossier à transmettre*

Les artistes souhaitant se porter candidat sont invités à adresser leur dossier numérique complet **avant le 31 janvier 2022** minuit à l'adresse e-mail : [culture@dinan.fr](mailto:culture@dinan.fr)

6

- Une note d'intention d'une page maximum précisant l'approche que l'artiste développera au cours de cette résidence de création. Tout document supplémentaire venant illustrer le projet de résidence sera le bienvenu (croquis, photos préparatoires ou autre)
- Une à deux lignes présentant succinctement des idées d'actions culturelles destinées aux publics à rencontrer
- Un portfolio comprenant un texte de présentation de sa démarche artistique et des visuels d'œuvres et/ou d'expositions
- Un CV

→ **Tous les documents sont à présenter au format PDF. Aucun dossier papier ne sera traité.**

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02 96 87 40 65 ou par mail à : [culture@dinan.fr](mailto:culture@dinan.fr)